

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 18 (1921)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

ANNONCES-SUISSES, S. A.,
Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.

DIX-HUITIÈME ANNÉE

N° 9.

SEPTEMBRE 1921

SOMMAIRE : Livraison de sucre. — Conseils aux débutants pour septembre, par SCHUMACHER. — Office libre du miel, par F. JAKES. — Concours de ruchers en 1920 (suite), par L. FORESTIER. — L'acidité du miel, par Alin CAILLAS, ing. agricole. — Un nouvel extracteur (illustr.), par E. FARRON. — Jambes en l'air, par H. BERGER. — Pesées de ruches sur balances en juin 1921, par J. MAHON. — Rucher de MM. Etique et Houlman, Courroux (illustr.). — Dons reçus. — Réponses aux questions 10, 11 et 12. — Question N° 13. — Rectification. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers.

LIVRAISONS DE SUCRE

Un certain nombre de caissiers n'ont pas encore payé à la Caisse centrale les redevances pour le *sucré de printemps*, alors que d'autres ont déjà payé pour le sucre livré en juillet. Ces retards compliquent leur besogne et la mienne et sont préjudiciables à la bonne marche de la société. Nous leur donnons ici un *dernier avis* et un dernier délai expirant le *15 septembre*. Après cette date, nous serons obligé de transmettre les noms des retardataires aux Comités des sections et au Comité central pour mesures à prendre. *Le caissier central.*

Nous rappelons que la finance votée par l'assemblée des délégués est de Fr. 1.— par 100 kilos et de Fr. 0.50 par inscription. Quelques sections, servies par l'Union suisse des Sociétés de consommation, ont acquitté par celle-ci la finance de Fr. 1.— par 100 kilos (perçue par la dite) mais non celle de Fr. 0.50 par inscription.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR SEPTEMBRE

La place destinée à ces conseils pourrait être réduite à son minimum si nous étions sûrs que les opérations nécessaires à cette époque aient été faites en août. Mais laissez-moi vous avouer en toute confiance que moi aussi, j'ai retardé ces opérations, la chaleur, la sécheresse les rendaient dangereuses. Mais maintenant il ne faut plus tarder ; je me résume en disant :

1° Enlevez les hausses et passez les rayons aux vapeurs de soufre ; protégez-les contre les souris qui peuvent vous abîmer rapidement en quelques jours, ce que les abeilles ont mis tant de temps à édifier.

2° Faites ensuite dans le corps de ruche la révision : *a)* des provisions ; *b)* des cadres défectueux à enlever ou à mettre dans les bords. C'est en effet le meilleur moment pour procéder à cette opération, difficile en d'autres moments à cause du couvain. Même si votre colonie se trouve obligée de se loger sur huit, sept ou même six cadres, elle ne s'en trouvera pas mal ; car si vous avez pu voir, en hiver, dans une ruche vitrée, la place occupée par le groupe, vous vous rendrez compte que ces dames et demoiselles savent se tenir très serrées, si serrées même qu'on se demande comment cela est possible ; même une colonie très forte n'occupe que quatre à cinq cadres, au plus. Donc, ne craignez pas d'éliminer tous les cadres rongés, tordus, troués, ou trop copieusement garnis de cellules de mâles, surtout si ces cellules sont au centre. Il vous sera facile et avantageux à bien des points de vue de mettre, en avril et mai prochains, des feuilles de cire gaufrée qui vous donneront de beaux rayons et calmeront les fièvres d'essaimage. Si ces rayons défectueux renferment du miel, désoperculez-les, mettez-les derrière les partitions, et si cela ne réussit pas, passez-les à l'extracteur, mélangez ce miel à votre sirop de nourrissement et vous aurez ainsi fait la meilleure opération et spéculation qui soit.

Après avoir ainsi fait de la place et de l'ordre dans le corps de ruche, donnez le complément de nourriture, soit environ vingt kilos de sucre si la colonie n'a pas de provisions naturelles. Je rappelle les proportions pour le sirop : trois litres d'eau pour cinq kilos de sucre, une pincée de sel, un peu de bon vinaigre, et, toujours un peu de miel (le miel d'opercule, celui provenant de l'écumoire lorsqu'on épure son miel, à défaut d'autre !).

Ne donnez pas trop de nourriture à la fois ; elle sera mieux placée, mieux digérée, etc. Pour toutes ces opérations, faites proprement, soi-

gneusement, mais rapidement, et ayez soin de bien refermer vos ruches, rétrécissez les trous de vol.

Donnez ces soins aux colonies qui en valent la peine. Quant aux autres, réunissez-les en tenant compte de l'âge de la reine. Les réunions à cette époque, valent quelque chose ; au printemps, c'est presque toujours trop tard quand on peut y procéder.

Daillens, 22 août 1921.

Schumacher.

OFFICE LIBRE DU MIEL

La vente du miel ne va pas fort, il nous semblait un moment que les acheteurs se tenaient sur la réserve et attendaient l'éventualité d'une deuxième récolte pour faire leurs acquisitions, mais nous nous rendons compte aujourd'hui que la mévente de nos miels provient encore d'autres causes.

C'est tout d'abord le fait que tout commencement est difficile : malgré toute la réclame que nous avons faite dans presque tous les journaux sous forme d'insertions et de communiqués, malgré les nombreuses circulaires que nous avons adressées à presque tous les épiciers et vendeurs de miel, l'Office n'a pu faire jusqu'à ce jour que des transactions peu importantes en regard du chiffre des inscriptions qui représente environ 17,000 kg. de miel contrôlé. Nous estimons que nous ne sommes pas encore assez connus et qu'il faut encore beaucoup de patience et de persévérance pour que notre organe de vente se soit créé sa place et sa réputation.

Une deuxième cause de mévente est la concurrence des miels étrangers dont l'importation est toujours très importante malgré l'élévation du tarif douanier. Ce sujet nous préoccupe. Beaucoup d'acheteurs ont déjà fait des expériences fâcheuses avec ces produits impurs. Nous avons fait punir des négociants qui ont inséré des réclames illégales pour recommander la consommation de ces produits dont la provenance n'était pas indiquée, mais il y aurait lieu d'examiner encore les moyens de restreindre cette concurrence.

Une troisième cause de mévente, qui est encore plus grave à notre avis, est le commerce peu intéressant de quelques-uns de nos sociétaires — courtiers en miel — qui circulent d'un rucher à l'autre alarmant les apiculteurs sur la situation du marché, pour réussir à acheter des récoltes à des prix trop bas. Nous avons des preuves de ces transactions à Fr. 5.— le kg., ceci porte un tort considérable à l'Office du Miel et aux apiculteurs en général. Nous pensons que des

sanctions doivent intervenir contre ces sociétaires peu scrupuleux qui considèrent que le rôle de l'Office est de tenir les prix à une haute gamme pour leur permettre d'en tirer les plus grands avantages.

Quoi qu'il en soit nous avons confiance en l'avenir, nous comptons beaucoup sur notre exposition au « Comptoir », à Lausanne, pour assurer la réputation de nos produits et vendre tout le miel disponible de nos sociétaires inscrits à l'Office.

C'est par la solidarité, la discipline, et l'intérêt soutenu que les vrais apiculteurs porteront à notre société et à son organe « l'Office libre du Miel » que nous arriverons certainement à un bon résultat.

F. Jaques.

CONCOURS DE RUCHERS EN 1920

(Canton de Vaud)

Rapport du président du Jury

(SUITE)

L'installation apicole de M. Louis Délessert, à Lussery, nous prouve la puissance de la volonté. Ce collègue, affecté par l'indifférence des jeunes et désireux de donner le bon exemple, souhaitant aussi de voir la section dont il fait partie figurer en bon rang dans les résultats du Concours, s'est fait inscrire au dernier moment, et nous ne pouvons que l'en remercier. La contrée qu'il habite a toujours été réputée comme très mellifère. Si elle l'est un peu moins actuellement, le rucher et l'exemple de M. Délessert prouvent cependant qu'il ne faut pas jeter le manche après la cognée. Ce rucher comprend vingt-cinq colonies, logées en ruches D.-B. et en très bon état. Plusieurs sont des essaims de l'année en plein développement. Les habitations, un peu vieillotées, contiennent de belles colonies ; mais les bâtisses ont, en partie, besoin d'être renouvelées. Le matériel est sommaire, la comptabilité rudimentaire, quoique chaque colonie ait ses notes particulières. L'apiculteur opère bien, sans hâte et sans crainte, se rendant fort bien compte de ce qui se passe dans les colonies.

Il lui est accordé :

Populations	10	Habitations	9	Miel	10
Bâtisses	8	Propreté	10	Cire	10
Reines, couvain	9	Matériel	7	Notes, compt.	6
Provisions	9	Manière d'opérer	10	Ensemble	9

Total : 107 points.

Récompense : Diplôme de II^{me} catégorie. Médaille d'argent.

* * *

M. Jean Blaser, à Sullens, est un excellent apiculteur, ainsi qu'en témoigne son habileté dans la visite de son rucher : mais celui-ci gagnerait davantage s'il était à proximité du domicile du maître. L'ordre règne partout, cependant lorsqu'on entre dans le détail des ruches, on se rend compte que les travaux sont parfois faits à la hâte et hors temps. L'excellence de la contrée contribue à faire de cette entreprise un rucher de rapport. La comptabilité, qui nous est présentée, est en ordre ; mais nous n'avons pas aperçu les annotations ordinaires de chaque ruchée. Le miel est extrait, aussi les provisions sont-elles inégalement réparties. Les habitations, qui ont déjà bien des années de bon service, demanderaient diverses réparations et une nouvelle couche de peinture. Le matériel laisse aussi un peu à désirer. Ce rucher, atteint par la loque, il y a une quinzaine d'années, s'est parfaitement remonté, il est prospère malgré son aspect un peu délaissé. Les quarante-une ruches dont il se compose sont : trois Layens, six D.-T., et trente-deux D.-B.

L'estimation du Jury est la suivante :

Populations	9	Habitations	6	Miel	10
Bâtisses	8	Propriété	9	Cire	8
Reines, couvain	9	Matériel	7	Notes, compt.	9
Provisions	8	Manière d'opérer	10	Ensemble	8
Total : 101 points.					

Récompense : Diplôme de 1^{re} catégorie. Médaille d'argent.

* * *

M. Héli Gonet, à Vuarengel, est propriétaire de quarante colonies logées trente-une dans des D.-T. et neuf dans des ruches de paille. Ruches et matériel ont déjà bien des années de service : ils demandent des réparations et à être complétés. Les populations sont belles, mais les bâtisses laissent à désirer. Leur renouvellement ne se fait pas assez régulièrement. Le matériel se réduit au strict nécessaire. M. Gonet est un apiculteur habile et expérimenté et nous attribuons aux travaux agricoles le manque de soins donnés aux ruches ; malgré cela, nous constatons aux provisions qui restent après la récolte, les effets d'une contrée très mellifère, où les années maigres sont l'exception. Il n'y a pas d'annotations pour les travaux exécutés et la comptabilité est rudimentaire.

Le résultat des notes du Jury est :

Populations	10	Habitations	7	Miel	10
Bâtisses	7	Propreté	8	Cire	9
Reines, couvain	8	Matériel	6	Notes, compt.	6
Provisions	10	Manière d'opérer	10	Ensemble	8
Total : 99 points.					

Récompense : Diplôme de 1^{re} catégorie. Médaille de bronze.

* * *

Nous trouvons M. Charles Gonet-Gonin, deux Essertines en train d'extraire un excellent miel de ses vingt-six ruchées, logées dans des D.-B. presque neuves. Ces colonies sont très fortes, avec de bonnes reines et passablement de couvain. Les provisions demandent à être promptement complétées. Les bâtisses laissent à désirer et il faudrait sacrifier un peu des récoltes pour faire construire une quantité de rayons neufs, afin de remplacer ceux qui doivent être éliminés. Le matériel est incomplet. Notes et comptabilité font défaut.

Il lui est donné :

Populations	10	Habitations	10	Miel	10
Bâtisses	8	Propreté	10	Cire	9
Reines, couvain	9	Matériel	7	Notes, compt.	—
Provisions	8	Manière d'opérer	9	Ensemble	8

Total : 98 points.

Récompense : Diplôme de 1^{re} catégorie. Médaille de bronze.

* * *

Tous les apiculteurs connaissent notre excellent collègue M. Louis Cruchet, à Pailly. C'est un praticien expert et zélé, un ouvrier de la première heure, dont le dévouement à la cause n'est plus à proclamer ; il est encore aussi grand qu'au début. Bien que son rucher soit déjà ancien et que ses vingt-trois ruches aient de bonnes années d'usage, le tout est bien entretenu ; les colonies sont belles et actives, avec de bonnes reines et du beau couvain. Si les bâtisses ne sont pas toutes irréprochables, elles sont garnies de provisions suffisantes. Le matériel est en bon état et à peu près au complet. Il nous est présenté des notes bien détaillées, remontant à 1907 et tenant lieu de comptabilité. La récolte est aux trois quarts prélevée et le miel que nous goûtons est bon, bien conditionné. Assez peu de cire, tout ayant été converti en feuilles gaufrées. Quant à la manière d'opérer de M. Cruchet, c'est celle d'un homme habile, joignant la douceur des mouvements à une grande sûreté de mains.

Le Jury estime cette exploitation :

Populations	10	Habitations	8	Miel	10
Bâtisses	7	Propreté	8	Cire	9
Reines, couvain	8	Matériel	9	Notes, compt.	8
Provisions	9	Manière d'opérer	10	Ensemble	8

Total : 104 points.

Récompense : Diplôme de 1^{re} catégorie. Médaille d'argent.

* * *

Le rucher de M. John Piot compte dix-huit ruchées, logées dans des D.-B. Il est situé au centre du village, dans une bonne position. C'est un beau spécimen de rucher formé de ruches isolées. Si M. Piot n'a pas l'habileté et l'expérience de son maître M. Cruchet, il n'en est pas moins un excellent apiculteur, opérant bien et nous présentant d'assez belles populations avec des bâtisses laissant malheureusement à désirer, mais logées dans des ruches quasi neuves. Assez bonnes reines qu'il faudrait renouveler en temps opportun, provisions suffisantes. Le rucher, ainsi que tout ce qui nous a été présenté, est dans un ordre parfait et d'une propreté méticuleuse, mais le matériel gagnerait beaucoup d'être réuni au lieu de rester disséminé un peu partout ; il faudrait aussi le compléter. Le miel récolté est excellent, bien épuré et logé dans des bidons à peu près neufs. Il n'y a pas de notes pour chaque colonie, la comptabilité générale est bien tenue et distincte de la partie agricole dont elle fait cependant partie intégrante.

Il lui est donné par le Jury :

Populations	8	Habitations	10	Miel	10
Bâtisses	7	Propreté	10	Cire	8
Reines, couvain	8	Matériel	7	Notes, compt.	10
Provisions	8	Manière d'opérer	10	Ensemble	8
Total : 104 points.					

Récompense : Diplôme de II^{me} catégorie. Médaille d'argent.

(A suivre.)

L. Forestier.

L'ACIDITÉ DU MIEL

Recherche de l'acide formique.

Le miel est acide, cela ne fait de doute pour personne. Il est d'ailleurs assez facile de s'en rendre compte sans posséder de matériel bien compliqué. Une petite quantité de miel est dissoute dans de l'eau tiède et on y ajoute alors quelques gouttes de *teinture de tournesol*, qui vire légèrement au rouge vineux. On n'obtient pas une coloration aussi nette qu'avec une simple goutte d'acide chlorhydrique, par exemple, mais le changement est malgré tout assez sensible pour que l'acidité puisse être mise en évidence.

Elle provient uniquement de l'acide formique que la circulation intime de l'insecte a introduit dans le miel au moment de son passage

dans le jabot. Cet acide existe à l'état libre, étant trop faible pour réagir sur les sulfates, chlorures et même les carbonates contenus dans le miel. Mais, s'il est trop faible pour réagir sur les sels minéraux placés à côté de lui, il peut néanmoins, parallèlement à l'invectine, continuer le travail d'inversion commencé dans le jabot. Aussi, avons-nous raison de dire et de penser que la molécule de miel est en perpétuel mouvement et en perpétuelle transformation. Tant que le saccharose existe à l'état libre, il est attaqué lentement, progressivement et donne du glucose et du lévulose.

Il existe deux méthodes pour doser l'acide formique ; l'une qui est volumétrique et qui dose ce qu'on nomme en bloc *l'acidité*, et l'autre que nous avons employée pour caractériser cet acide grâce à ses propriétés réductrices particulières, et pour le doser. C'est la méthode en poids.

Nous allons étudier successivement ces deux méthodes.

Dosage volumétrique de l'acide formique.

La principale propriété des acides est de s'unir aux bases pour former des sels. Dans ce dosage, on part de ce principe et l'on prépare une solution titrée de soude caustique pure.

On prend par exemple une solution de 50 centimètres cubes de miel à 10 %, et on fait tomber goutte à goutte dans cette liqueur, au moyen d'une burette graduée, la solution de soude (liqueur déci-normale), en présence d'un réactif indicateur, la *phtaléine du phénol*. La phtaléine reste parfaitement incolore tant que la solution est légèrement acide, mais en présence d'une trace de base, elle se colore immédiatement en rouge et indique par conséquent que la neutralisation est complète. Le nombre de centimètres cubes employés pour arriver à ce résultat est multiplié par le coefficient 0.046, et l'on obtient ainsi l'acidité en acide formique.

Remarquons en passant que s'il existe d'autres acides libres, acide chlorhydrique par exemple, ils peuvent exercer leur influence et sont confondus sous la même dénomination, acidité en acide formique.

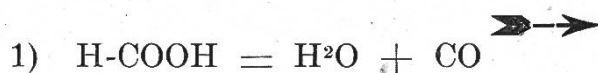
Pour des miels ordinaires, elle varie de 0.040 % à 0.150 %. Leur teneur exagérée, due à l'insuffisance de neutralisation de l'acide dans un glucose industriel ou un sucre interverti peut mettre sur la voie d'une adultération.

Dosage en poids de l'acide formique.

C'est une méthode assez délicate et minutieuse qui nous a permis d'isoler l'acide formique du miel, ou tout au moins de le doser à l'exclusion de tous les autres. On conçoit l'intérêt que peut avoir une semblable méthode, étant donné que ce qu'il importe de connaître n'est pas tant l'importance de l'acidité, *mais bien sa nature*. La méthode précédente est absolument incapable de déterminer avec précision si l'on a bien affaire à un miel pur, ou à un miel falsifié, car on opère un peu à tâtons. Au contraire, *si l'on veut arriver à isoler l'acide formique, et celui-là seul*, on peut être à peu près certain de se trouver en présence d'un miel pur, l'acide formique n'ayant rien à voir avec les glucoses massés, sirops cristal ou autres produits de basse qualité.

Voici donc le mode opératoire :

Nous nous basons sur ce fait que l'acide sulfurique concentré décompose l'acide formique ou les formiates, en eau et oxyde de carbone d'après la formule :



Acide formique = eau + oxyde de carbone.

Il se produit aussi vers la fin de très petites quantités d'anhydride carbonique et d'hydrogène, négligeables dans le cas qui nous occupe.

Pour réaliser cette réaction, on se munit d'un ballon de 100 c. cubes dans lequel on introduit 50 gr. de miel et environ 80 à 100 gr. d'eau de façon à remplir le ballon jusque vers le bas du col.

Celui-ci est fermé par deux tubes, l'un de dégagement, qui se rend sur une *cuve à mercure*, et l'autre à entonnoir.

On chauffe doucement le ballon qui contient la dissolution de miel, de façon à faire partir tout l'air qui se trouve dans le col, ainsi que les gaz dissouts dans l'eau. On laisse bouillir pendant un quart d'heure ou vingt minutes, puis seulement, on verse par le tube à entonnoir 30 à 40 c. cubes d'acide sulfurique concentré et pur.

Cette opération est très délicate, et demande de grandes précautions, car il faut éviter :

1° De faire charbonner le miel en présence de l'acide sulfurique. La masse noircirait rapidement et il se dégagerait alors des quantités considérables de gaz anhydrique sulfureux.

2° De verser l'acide trop brusquement, car ce dernier étant très avide d'eau, la température s'élèverait trop brusquement et on risquerait

rait de faire éclater tout le système et de recevoir des projections de liquide à la figure.

Il faut donc opérer très doucement et cela demande un petit tour de main qui s'acquiert bien vite.

Quoi qu'il en soit, on a préalablement coiffé l'extrémité du tube à dégagement d'une éprouvette dans laquelle on recueille précieusement les gaz qui se dégagent, lesquels sont très riches et sont en majeure partie formés d'oxyde de carbone. Un traitement semblable à celui-là donne environ 15 c. cubes de gaz.

On introduit alors dans l'éprouvette placée sur la cuve à mercure, 5 à 6 c. cubes d'une solution de potasse à 10 % et on bouche énergiquement avec un bouchon de caoutchouc. L'éprouvette est portée à l'étuve à 60 ou 70° pendant 48 heures. On réédite ainsi l'expérience de Berthelot, réalisant la synthèse des formiates.

En effet, l'oxyde de carbone, en présence de potasse et à chaud donne du formiate de potassium selon la formule :

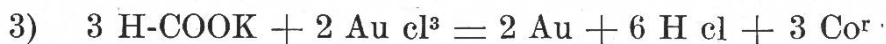


Oxyde de carbone + potasse = formiate de potassium.

Nous avons donc sous forme de formiate de potassium, *tout l'acide formique de notre miel*. Nous savons d'autre part que tous les formiates sont très réducteurs et qu'ils précipitent à chaud, avec une très grande facilité, les métaux de leur solution.

C'est ainsi par exemple que le chlorure d'or est très facilement réduit à l'état d'or métallique pulvérulent, très reconnaissable à sa couleur violacée.

Voici quel est le mécanisme de cette réaction :



Formiate × chlorure d'or = or + acide chlorhydrique + gaz carbon.

Il nous suffit donc de verser dans la solution de formiate quelques centimètres cubes d'une solution de chlorure d'or à 1 % pour voir se précipiter immédiatement l'or à l'état métallique.

L'avantage particulier de cette méthode est le suivant : l'or possède un poids atomique très élevé et pour une quantité très faible d'acide formique ou de formiate, on obtient un poids d'or appréciable et facilement dosable.

En remplaçant dans les formules précédentes les lettres par les atomiques correspondants, on trouve que la molécule d'acide formique pèse 46 gr. et peut donner en se décomposant 28 gr. d'oxyde de carbone qui, mis en présence de 56 gr. de potasse, fournissent 84 gr. de formiate de potassium.

Or, dans la formule (3), nous voyons que 131 gr. 33 d'or proviennent précisément de 84 gr. de formiate ou de 46 gr. d'acide formique.

La simple règle de trois suivante nous donnera, d'après le précipité d'or, la quantité correspondante d'acide formique. 131 gr. 33 d'or proviennent de 46 gr. d'acide formique.

$$\begin{array}{r} 1 \text{ gr. provient de } \qquad \qquad \qquad 46 \\ \hline \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad 131.33 \\ \text{et } x \text{ gr. d'or proviennent de } 46 \times x \\ \hline \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad 131.33 \end{array}$$

ce qui donne comme coefficient le nombre de 0.351.

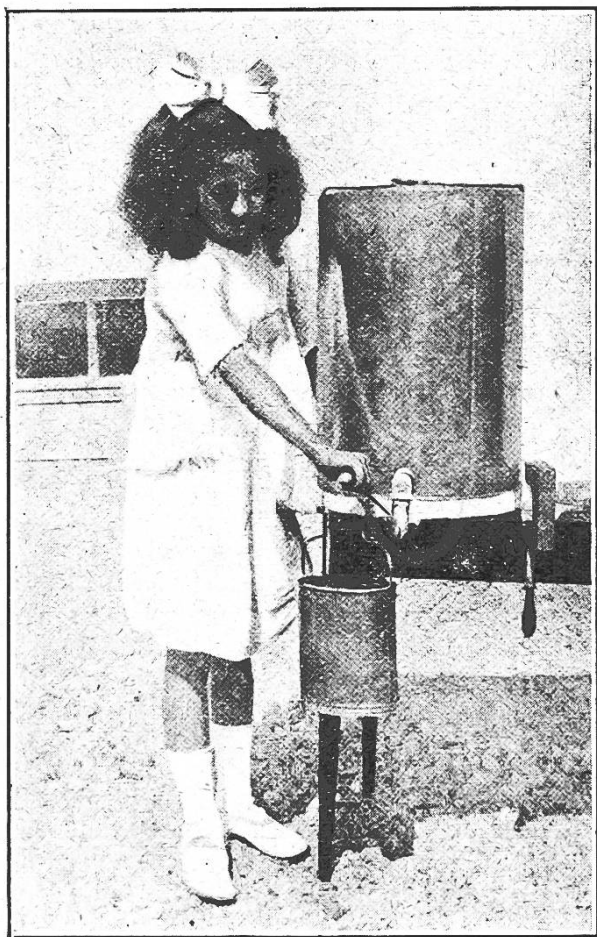
Nous nous sommes toujours servi de cette méthode pour la détermination de l'acide formique. C'est la seule qui permette la caractérisation de cet acide dans les miels purs, et nous trouvons comme moyenne, dans nos résultats, la proportion centésimale de 0 gr. 145, ce qui concorde bien avec les résultats donnés par l'autre méthode, avec en plus, la *certitude absolue* d'avoir affaire à un acide bien déterminé.

Alin Caillas, Ing. agricole.

UN NOUVEL EXTRACTEUR

M. Pierre Junod, mécanicien, à Corgémont, J.-B., l'un des inventeurs d'un appareil à viser adopté par les instructeurs de notre armée, vient d'imaginer un extracteur à miel qui nous paraît réaliser, sous une forme simple et pratique, tout ce qu'on peut demander à un pareil instrument. Point d'engrenage, le système adopté étant celui à friction. Le mécanisme étant tout entier dessous et n'offrant d'ailleurs aucun danger, peut être facilement rendu tout à fait invisible. L'appareil repose sur un plateau de bois qui se fixe à une table au moyen de presses à vis. La tôle employée, très solide, résiste bien aux chocs, et le fond est d'une seule pièce ; il est très conique, embouti, donc sans soudure, d'un nettoyage très facile. Enfin l'ouverture servant à l'écoulement du miel se prend tout au fond et non sur le côté, ce qui permet de vider le récipient jusqu'à la dernière goutte.

Ce qui fait la valeur de l'appareil en question, c'est sa construction extrêmement solide et soignée dans toutes ses parties. Oeuvre d'un mécanicien de profession, il se présente à vous d'un air de dire :



Voyez donc comme je suis bien fait. Tous les arbres sont en acier, et toutes les pièces sont travaillées et ajustées de telle sorte qu'on a bien l'impression d'avoir à faire à de la mécanique de précision. Mentionnons encore le châssis supportant les cadres, fait de bois compensé et rendu absolument rigide. Le treillis tendu là-dessus supporte sans se fausser, à l'extraction, l'énorme pression des cadres lourds de miel, ce qui permet au besoin de faire tourner très rapidement. Du miel en bonne partie granulé a pu être extrait en fort peu de temps et sans dommage pour les rayons, ce qui est précieux.

Jusqu'à présent l'inventeur n'a réalisé qu'un petit modèle de son appareil, livrable dès maintenant. Fait pour quatre cadres de hausse D.-B., ce modèle, suffisant pour la majorité des apiculteurs, ne reviendra, y compris les deux presses, qu'à Fr. 80.—. Un plus grand modèle, où l'on pourra faire passer trois grands cadres ou six petits à la fois, sera exécuté pour l'année prochaine, et reviendra, l'inventeur peut en donner l'assurance, à moins de Fr. 100.—.

Un bon apiculteur de notre région, possédant depuis longtemps un extracteur qui fonctionne bien, a assisté au premier essai de l'appareil de M. Junod ; il s'est déclaré enchanté et a voulu avoir l'honneur de faire la première commande. Voilà, ou je me trompe fort, une bonne recommandation. La fillette que représente la photographie ci-jointe, toute fière de tourner sans peine la manivelle de l'extracteur, vous le recommande aussi chaudement.

E. Farron.

JAMBES EN L'AIR

Avoir installé, sur un terrain ne nous appartenant pas, huit ruches vieilles par le temps et dont il fallait changer les supports, renvoyer cette opération parce qu'on sentait le grincement et un départ prochain, il n'y a rien là que du naturel. Et les choses se passèrent comme elles étaient prévues. « Vous enlèverez cela avant les foins », tel fut l'ordre formel. Diable, l'opération s'annonçait dange-reuse, aussi aucune garantie ne fut donnée au charretier pour la réclusion complète. Et voilà pourquoi les voyageurs du Rolle-Gimel rencontrèrent certain soir un attelage composé d'un cheval et du charretier suivis d'une chaîne de quinze mètres fixée au char ; dans les limonières était..., après tout le nom n'a pas d'importance, continuons !

La nouvelle résidence n'étant guère éloignée que de deux kilo-mètres j'avais jugé prudent de laisser une ruche en place afin de recevoir celles qui ne manqueraient pas de revenir. Huit jours plus tard, je vais avec un char à main chercher la dernière maisonnette. A distance, je constate avec stupéfaction qu'elle a disparu ! En m'approchant, je l'aperçois au bas du tertre, deux jambes en l'air, les autres étaient cassées. A mes exclamations, s'amène un voisin qui me dit : « Il y a huit jours qu'elle est comme cela et je croyais que vous l'aviez placée à titre d'essai. » Effectivement, les abeilles entraient et sortaient normalement et se mirent en rage lorsque la ruche reprit sa position naturelle. La hausse heureusement tenue par un drap, en vue du voyage, était pleine et sans trace de coulure. Que s'était-il passé ? Le propriétaire du fonds, impatient de voir filer ces bêtes, avait-il joué le tour, ou la colonie subitement renforcée, alourdie, avait-elle fait céder le support ? Adoptons, si vous préférez, la der-nière solution. Heureusement que le plateau de fond avait été cloué pour le départ. Cette aventure me remet en mémoire celle arrivée à un apiculteur voisin, obligé de labourer un champ attendant au rucher. Crainte d'accident, il ferma hermétiquement le trou de vol de deux ruches à proximité immédiate, depuis le matin jusqu'au soir où il eut le regret de constater la perte des deux colonies étouffées. Conclusion : vérifiez vos supports, méfiez-vous des voisins hargneux, et n'oublions pas que le système tubulaire de l'abeille demande de l'air à profusion. Et puis, entendons-nous bien, ce n'est pas en plaçant nos ruches sans devant dimanche sans... qu'on fera remplir les hausses !

H. Berger.

Pesées de nos ruches sur balance en juin 1921

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	DATE	Augmentation nette Grammes
Premplaz (Valais)	880	D.-B. forte	23700	1500	2100	8	22200
St-Luc »	1650	» très forte	2000	2400	300	5,6	—
Out ^{re} -Vièze »	401	» très bonne	24650	4450	3600	1	20200
Bulle (Fribourg)	780	»	—	—	—	—	—
Pensier »	475	B.-J. bonne	7100	2600	1000	29	4500
Dompierre »	475	D.-B.	—	—	—	—	—
Conches (Genève)	430	D. (13 ^e) bonne	9750	1800	1250	8	7950
Châtelaine »	430	D.-B. »	9650	2900	1300	1,2	6750
Sullens (Vaud)	608	D.-T. moyen ^e	19700	3800	3300	4	15900
Vuibroye »	760	D.-B. forte	13300	700	1600	2	12600
Chavannes s/ Laus ^{ne}	385	» »	8200	500	—	—	7700
L'Abergement (Vaud)	659	» ¹	37400	1700	5300	6	35700
Coffrane (Neuchâtel)	800	D. (13 ^e) moyen. ²	12800	900	2000	8	11900
Cernier »	834	D.-B. »	17650	3200	2350	7	14450
Buttes »	700	»	58800	2400	5100	24	56200
Le Locle »	915	» forte	25350	2250	3600	25	23100
Tavannes (Jura B.)	761	» moyenne	10550	1800	1300	5	8750
Cormoret »	711	» forte	23900	2300	2000	18	21600
Glovelier a) »	515	» moyenne	20700	4300	1800	9	16400
» b) »	»	» »	26000	4600	2100	1,9	21400

(1) A donné un deuxième essaim de 2 kg. le 5, qui a été rendu à la ruche.

(2) A essaimé le 7, changement de reine.

Comme un peu partout, la première récolte de miel a été très médiocre dans les parties basses du Jura-nord, vallée de Delémont et plaine de Porrentruy. Par contre aux Franches-Montagnes, à l'altitude d'environ 7 à 800 mètres, elle sera bonne, même très bonne d'après certaine information.

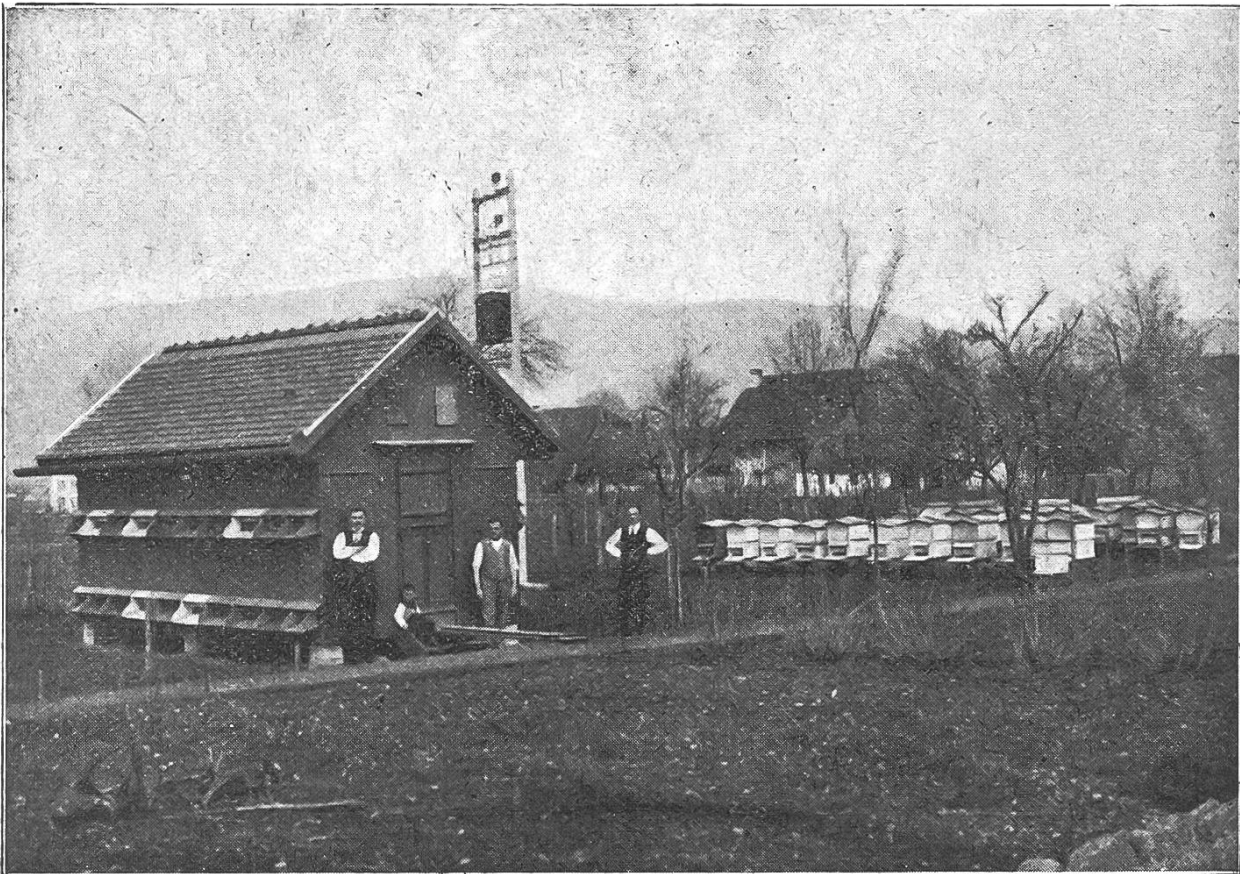
L'essaimage a été très faible un peu partout et beaucoup de ruches n'en ont pas vu sortir.

Dès le milieu de juin on a pu constater de faibles apports de miel de sapin, qui ont continué avec quelques jours d'interruptions jusqu'à aujourd'hui. Il est assez probable que sans la bise et la grande sécheresse une seconde récolte se serait produite.

Glovelier, le 17 juillet.

J. Mahon.

UCHER DE MM. ETIQUE & HOULMAN, COURROUX



Constructeurs : La charpente a été achetée d'occasion chez un paysan. Avec l'aide d'un charpentier de la localité, nous y avons apporté quelques modifications et nous l'avons fermé avec des lames de sapin rainées de 3 centimètres d'épaisseur.

Dimensions : Hauteur totale, 3 m. 40. Hauteur des façades, 2 m. Longueur totale : 5 m. 80. Largeur, 2 m. 90. Sous le toit (petites tuiles avec lambris) place en suffisance pour hausse et matériel.

Eclairage : La porte est vitrée (vitrage 65 cm. $\times$ 82 cm.). A l'opposé une fenêtre sur pivots (72 cm. $\times$ 128 cm.). Dans les pignons, quatre petites fenêtres (40 cm. $\times$ 25 cm.), le tout avec volets. Le pavillon est verni à l'huile (3 couches). Chaque ruche peut recevoir deux hausses et il y a assez de place pour sortir les cadres. Les ruches Pavillon sont fournies par M. Paul Hess, Grandchamp.

DONS REÇUS

Bibliothèque : M. Geymet, Lausanne, 2 fr. — Chauvet, fils, Colombier sur Morges, 1 fr. 50. — André Henry, Vullierens, 2 fr. 50. — E. Monod, instituteur, Poliez-Pittet, 2 fr.
Nos meilleurs remerciements. *Le bibliothécaire.*

RÉPONSE A LA QUESTION N° 10

Le terme de « candi », en parlant du sucre, n'est autre qu'un produit plus ou moins purifié, mais toujours cristallisé en *gros fragments* polyédriques, obtenu en faisant évaporer *lentement* un sirop très concentré. Autrement dit, si des cristaux de sucre candi considérés sont blancs, le jus d'où ils provenaient a passé par toutes les étapes du raffinage ; au contraire, s'ils sont foncés, on a eu recours à du sucre brut qui n'a subi qu'une ou deux phases de clarification. Ceci expliqué, il est aisé de comprendre pourquoi le sucre roux a une valeur marchande inférieure au sucre blanc.

Le raffinage n'a non seulement pour but de donner au sucre une couleur plus séduisante, mais surtout de lui enlever les quelques impuretés qu'il renferme, lesquelles altèrent son goût et nuisent à sa conservation.

Bien que les sucres roux, celui signalé par M. Klopfenstein y compris, contiennent plus de principes sucrants que les blanchis, ils renferment également trop de matières étrangères qui s'accumuleront inutilement dans l'intestin de l'abeille. C'est pourquoi ils sont à *déconseiller comme nourriture hivernale*. Donnés par contre au *printemps*, ils ne présenteront pas ces inconvénients, les résidus pouvant être éliminés à intervalles plus rapprochés que lors de la période des froids prolongés.

Du 25 juillet 1921.

A. Porchet.

RÉPONSE A LA QUESTION N° 11

Veillez transmettre la présente à l'auteur de la question n° 11 (du n° 7 du *Bulletin*), Monsieur A. E., à H...

A mon avis, et d'après l'expérience de mon père qui a 40 ans de pratique, je crois que les causes de la non-montée des abeilles dans la hausse, sont multiples.

1° En effet : examinons la ruche de notre correspondant ; quatorze cadres carrés de surface égale au cadre D.-B. ; c'est donc trois cadres de corps de ruche de plus que la moyenne, c'est-à-dire six demi-cadres, que les abeilles ont eu à remplir avant de sentir le besoin « impérieux » de monter dans la hausse.

2° La forme carrée de la ruche me fait supposer que les cadres à bâtir ont été placés en travers, second motif de répugnance pour les abeilles ; car, si des rayons tout bâtis placés en travers sont remplis, des feuilles gaufrées (et à plus forte raison quatorze feuilles s. v. pl.) ne sont construites que très lentement dans les mêmes conditions. Hier encore, mon collègue Donier, inst. à Prangins, me disait : « Je ne sais pas ce qu'elles ont, elles ne veulent pas bâtir dans les hausses. » Explication bien simple : il possède des D.-B. et place les cadres de hausse en travers.

3° Notre correspondant, un débutant, n'a peut-être pas suffisamment « *tenu au chaud ses abeilles* » comme dit mon père ; en effet, la production de la cire exige une température élevée ; aussi, un bon paillason et un coussin bien rembourrés sont-ils nécessaires pour maintenir une

température suffisante dans la hausse. Cette considération toutefois est moins importante que les deux premières.

4° Mais pourquoi, me direz-vous, s'obstinent-elles à ne pas monter trois années consécutives ? Voyons un peu, première année : Miellée peut-être faible ; ruchée de force moyenne ayant suffisamment de place dans le corps de ruche. Deuxième année : deux beaux essaims indiquant une ruchée prospère, mais en même temps : *fièvre d'essaimage* ; or, en pareil cas, il n'est pas rare de trouver, après l'enlèvement de la hausse, une feuille à peine amorcée ou même intacte, placée dans le corps de ruche deux mois auparavant. (Cas typique dans le rucher de mon père : une ruche très forte nous donna trois essaims — le premier récolta une hausse pleine — remplissant toutefois sa hausse très bien, mais se contenta de ronger un peu une feuille placée en mai dans le corps de ruche.) Troisième année (1921) le retour de froid explique en partie pourquoi les abeilles ont préféré le corps de ruche à la dite hausse.

5° La qualité de la cire n'y est-elle pas pour quelque chose ?

Je dirai à M. A. E. : l'an prochain, ne placez pas plus de onze cadres dans les corps de ruche, les trois vides restants seront comblés par trois partitions, à mettre au bord, cela va sans dire ; puis, rendez votre hausse « inhospitalière à quatorze cadres » agrandissable à volonté (au moyen de deux partitions de hausse). Placez-y deux ou trois bâtis et deux ou trois cadres (au total six rayons) parallèlement à ceux du corps de ruche. Remplissez les vides, à gauche et à droite de la hausse, au moyen d'épicéa ou de sacs, serpillères, bien propres ; placez au-dessus de la hausse, un ou deux coussins ou matelas, afin de maintenir une température favorable à la sécrétion de la cire. Dans ces conditions, il y a 99 chances sur 100 que les abeilles montent.

Un fait tout récent vient confirmer mes suppositions : cette année, mon père, avec son rucher de Crassier a fait dix kg. de première récolte en moyenne par ruche ; deux ou trois ruches avaient la double hausse, parce que très populeuse ; peu de miel en bas ; cinq ou six ruches ont fait une hausse pleine ; sept à huit ruches, plus faibles, ne sont pas montées dans les hausses : par contre le bas est archi-plein.

D'autre part, j'ai débuté ici, à Vinzel, en apiculture, cette année avec deux essaims de l'an dernier, que mon père avaient eu de ses abeilles ; le transfert eut lieu vers le 15 avril par une bise à décorner les bœufs ; bien vite, ces bestioles, des croisées italiennes, s'acclimatèrent et donnèrent deux fortes ruchées, prêtes à la récolte, un mois plus tard, vers le 20 mai. Au 6 juin, la plus forte avait rempli complètement sa hausse jusqu'aux bords ; mais pas une seule cellule operculée. Partant en vacances, craignant un manque de place pendant mon absence, je place une deuxième hausse de dix feuilles sur la première. Une semaine après les abeilles n'y étaient pas montées, avaient operculé tous les cadres de la deuxième hausse et semblaient préférer faire la grappe en dehors de la ruche plutôt que monter au deuxième étage. Pendant ce temps, la ruche la moins forte avait à peu près rempli sa hausse. N'ayant pas de demi-cadres bâtis et voulant cependant faire de la place à mes deux colonies, je pris cinq cadres pleins dans la hausse unique que je plaçais dans la double-hausse de l'autre ruche, je les remplaçai par cinq feuilles prises dans la double-hausse. Dans ces conditions, les abeilles me bâtirent parfaitement bien tous ces cadres.

Emile Durgnat fils, inst.

RÉPONSE A LA QUESTION N° 12

Nous répondons carrément oui à la question posée. Oui, on peut tirer sans préjudice pour la récolte, non pas un noyau d'abeilles seules, mais un certain nombre de cadres de couvain et d'abeilles jeunes

(trois par exemple) d'une très forte colonie, le jour où la miellée s'ouvre et les mettre dans une nouvelle ruche sous forme de nucléus. Dans ces nucléus, *il est très facile* d'introduire des reines fécondées qui sont toujours bien acceptées si on les donne au moment de leur formation en prenant les précautions d'usage.

Ce moyen n'est pas toujours efficace *pour empêcher l'essaimage dans les colonies qui l'ont décidé*. Nous avons, bien des fois, opéré de cette façon, des ruches où l'on trouvait des alvéoles de reines operculées ou prêtes à l'être, par conséquent ayant décidé l'essaimage. Nous n'avons jamais fait autre chose que, dans ces cas-là, retarder de quelques jours la décision prise par les abeilles de ces ruches.

L'année dernière encore, il nous est arrivé de tirer deux nucléus d'une ruche où nous avons trouvé un grand nombre d'alvéoles de reines, très avancés, sur deux cadres. Pour former ces nucléus nous lui primes six cadres d'abeilles et de couvain ; mais cela ne l'empêcha point, tellement elle était puissante, de jeter, trois semaines plus tard, trois essaims consécutifs avec de jeunes reines à leur tête. La vieille reine ayant disparu pendant ce temps. Tout ce remue ménage ne l'empêcha point de donner une hausse de onze cadres de 14 + 33 plus six jeunes reines. Les ruches que l'on ne toucha point ne donnèrent pas plus, et à l'heure actuelle c'est une des meilleures colonies de nos ruchers. Nous pensons que, dans bien des cas, l'essaimage n'est que la conséquence de *l'appauvrissement réel* de la mère après une trop grande ponte, ou *artificiellement provoqué* par l'abondance de la récolte, les butineuses réduisant considérablement son domaine. Les abeilles pressentant sa déchéance prochaine, après un si violent effort, ne visent qu'à son remplacement par une jeune et c'est toujours à ce moment que l'émigration a lieu. Il faut que la vieille reine qui suit l'essaim primaire soit très robuste pour qu'elle ne soit point remplacée dans le courant de la saison. Il serait curieux de faire une enquête à ce sujet, et que ceux que la question intéresse veuillent bien dire combien de reines, qui ont conduit l'essaim primaire naturel, sont arrivées en bon état au printemps suivant.

Tricoire, frères, Foix.

QUESTION N° 13

Quel est le procédé le meilleur pour extraire des opercules tout le miel qu'ils contiennent ?

Nous serions heureux qu'un grand nombre de collègues indiquent leur façon d'agir à ce sujet.

A. Porchet.

RECTIFICATION

Le cliché de rucher (p. 179 du dernier numéro) reproduit le rucher de M. Alf. Autier, à Sévery, et non celui de M. Köhler.

NOUVELLES DES SECTIONS

Fédération vaudoise

La « fête » de Pailly, du 10 juillet, a magnifiquement réussi ; affluence jamais vue, réception... de Pailly, c'est-à-dire cordiale, généreuse, parfaite ; nous attendions un compte rendu de la séance du matin, à laquelle nous n'avons pas pu assister, et sommes obligés d'attendre le prochain numéro pour parler de cette journée comme il convient.

Schumacher.

* * *

Société d'apiculture Jura-Nord

Dimanche 21 juillet la section s'était réunie au Restaurant de la Cigogne, à Sainte-Ursanne. Une trentaine d'apiculteurs étaient présents. Notre président, M. J. Mahon, fit comprendre aux apiculteurs l'utilité du contrôle du miel, et insista auprès des membres afin d'obtenir des échantillons de miel du Jura qui seront exposés à Lausanne.

Notre dévoué collègue M. Walther, nous fit une causerie intéressante sur l'hivernage, question qui trop souvent n'est pas assez prise au sérieux. C'est pourtant d'un bon hivernage bien compris que dépend la prospérité de nos colonies l'année suivante. Les apiculteurs devraient attacher beaucoup plus d'importance à cette question.

Nous nous rendons ensuite au rucher de M. Jos. Bouvier, situé dans un magnifique jardin, sur une petite hauteur à gauche de la route. Une quarantaine de colonies sur une ligne, quel joli coup d'œil ! De loin on y observe un ordre parfait. C'est une installation bien comprise, méconnue de beaucoup d'entre nous. Quelques ruches ont été ouvertes, rien ne laisse à désirer, propreté, beaux rayons, tout y est.

Toutes nos félicitations à M. Bouvier, et nos remerciements pour sa bonne réception.

Pour la première fois le contrôle du miel fonctionne chez nous. Plusieurs membres ayant demandé le contrôle, celui-ci eut lieu le 14 août chez notre président. Trente-quatre échantillons étaient là à la disposition du Jury, qui se mit à l'œuvre à 3 h. $\frac{1}{2}$ du soir. Tous ces miels, d'un jaune olive au plus foncé ont été soigneusement visités, goûtés ; tous sont purs, propres, de sorte que les apiculteurs ont mis tous les soins pour offrir une marchandise irréprochable à leur clientèle.

A plusieurs reprises la question suivante a été posée ?

De combien un rucher doit-il être éloigné de son voisin, et d'une route ? existe-t-il une loi ?

Un assistant.

* * *

Erguel-Prévôté

L'assemblée pratique qui a eu lieu à Bellelay, dimanche après-midi, le 7 août, a été si charmante qu'il fut décidé de lui consacrer quelques lignes dans le *Bulletin*. Disons tout de suite qu'elle a dû son charme aux circonstances suivantes : le beau temps, le grand nombre de participants, l'intérêt présenté par la visite des ruches et particulièrement l'accueil empressé et généreux des collègues de Bellelay.

Le beau temps, il le faut pour faire de la pratique dans les ruchers, comme il le faut pour pouvoir faner. Or, ce dimanche-là, il faisait une de ces journées admirables comme en a beaucoup eu le superbe été de cette année. Les sociétaires ont pu venir nombreux ; il y en avait même tout un groupe du vallon de Saint-Imier.

Pour ceux qui l'ignorent, nous dirons qu'à Bellelay se trouve un vaste couvent qui sert d'asile d'aliénés. Il possède un domaine agricole très étendu, comprenant des champs, des prés, des pâturages et une grande tourbière. Tout le domaine est plat ou légèrement incliné, ce qui en facilite l'exploitation. Situé à plus de 900 mètres d'altitude, il produit surtout du fourrage, mais de celui-ci en masse, grâce à un sol au terreau profond et à la fraîcheur du climat.

La visite de dimanche a révélé que si la contrée de Bellelay présente au regard des lignes sévères et monotones, il n'en est pas de même de sa flore dont la variété est favorable à l'apiculture : flore champêtre, flore des pâturages découverts ou ombragés, flore des marais et des tourbières, flore de vastes clairières, flore des forêts et des pentes du

droit et de l'envers, grands bois de sapins blancs pour le cas où il y a rosée de miel, le tout placé dans le rayon d'activité des abeilles. Celles de Bellelay possèdent le monopole intégral de toutes ces richesses. Cela explique pourquoi il nous a été donné de trouver à Bellelay, alors qu'à la plaine la récolte a été à peu près nulle, que dans nos vallées seules les bonnes ruches sont arrivées à garnir péniblement une hausse, des ruches bourrées de miel, dont une Dadant-Blatt a sa troisième hausse passablement pesante ! Et la récolte continuait, tandis que partout ailleurs, c'était le néant ! On tirait, dodus et operculés blancs, des cadres de hausse qui avaient été donnés à lécher et qui, en faisant venir l'eau à leur bouche desséchée par la chaleur anormale, rendaient jaloux les apiculteurs les moins envieux !

Les apiculteurs de Bellelay sont des employés de l'asile. Ils ont reçu leurs collègues à bras ouverts. Ils se sont appliqués à tempérer la chaleur accablante par des rafraîchissements aussi variés qu'abondants. Il faut surtout nommer M. Schwarb, tailleur de l'asile, membre zélé, présent à toute les assemblées, et M. Gerber, économe, qui nous a fait visiter les étables peuplées d'un superbe bétail et nous a servi, avant le départ, des « quatre heures » fournis comme les ruches de Bellelay et où il y avait de quoi s'arroser au-delà de ce que l'exigeait la chaleur. Encore une fois, merci à nos collègues de là-haut pour leur si belle réception, et au plaisir de les revoir, soit chez eux, soit dans nos réunions.

* * *

Val-de-Travers

La Section d'apiculture du Val-de-Travers (Neuchâtel), a constitué son Comité comme suit :

MM. Jean Jéquier-Barbezat, à Fleurier, président ; Ed. Latour, à Môtiers, vice-président ; Aimé Bessire, à Fleurier, secrétaire-caissier ; J. Schneider, à Fleurier, assesseur ; J. Bourquin, à Couvet, assesseur.

NOUVELLES DES RUCHERS

M. Richardeau-Challignac, Barbezieux, Charente (France), 4 août 1921.

— Dans la région, pas de récolte à cause de la grande sécheresse ; les abeilles ont à peine ramassé leurs provisions d'hiver. L'année s'annonçait pourtant précoce, les abeilles ont rapporté du pollen pendant toutes les belles journées de décembre et janvier, ce qui était bien trop tôt, et les colonies paraissaient populeuses au début du printemps ; mais la période de froid survenue vers la mi-avril a interrompu la ponte, ce qui les a plutôt affaiblies pour la récolte ; par conséquent, essaimage nul.

Au début d'avril, devant m'absenter pour un temps illimité, je me suis pressé à faire un essaim artificiel ; c'était bien trop tôt, mais lui ayant donné des provisions suffisantes pour attendre la récolte et étant bien abrité, il s'est assez bien développé et est maintenant ma plus belle colonie.

J'ai essayé de faire des transvasements par superposition ainsi qu'un de mes amis qui habite dans les environs, mais c'est tellement long à s'opérer, surtout par une telle année que nous avons l'un et l'autre fait sortir les abeilles des ruches supérieures par tapotement pour avoir les reines que nous avons mises seules dans les ruches inférieures qui recevaient les butineuses. De cette façon, ayant permuté nos ruches supérieures pour l'élevage de nouvelles reines, nos essaims sont doublés et pour mon compte tout marche à merveille.